



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2021-2026
PV no 14-2025

Séance du jeudi 28 août 2025 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°04/2025 - Dossier de révision du plan d'affectation communal (PACom) et validation des propositions de réponses aux oppositions maintenues par les propriétaires intéressés par le projet
5. Préavis n°05/2025 – Arrêté d'imposition 2026
6. Elections – Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin souhaite la bienvenue aux membres pour cette session d'été et remercie notre employé communal, M. Grégoire Codourey, pour la décoration florale de la grande salle. Il note la présence à la table de Mme Nathalie Lüthi, vice-présidente, qui est là en soutien pour les votations de la soirée, ainsi qu'en qualité d'observatrice dans le cadre de son futur poste de présidente.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif :	82 personnes (dont 1 nouveau membre)	Excusés :	29 personnes
Présents :	52 personnes	Absence non excusée :	1 personne

Une nouvelle personne est assermentée, il s'agit de M. Alexandre Stehlin.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté, moins 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 13-2025, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté, moins 1 abstention.

4. Préavis n°04/2025 – Révision du plan d'affectation communal (PACom), de son règlement ainsi que du plan fixant la limite des constructions le long des domaines publics routiers et du plan dressé pour constatation de natures forestières. Validation des propositions de réponses aux oppositions maintenues par les propriétaires et levée de leur opposition.

M. Markus Mooser rappelle que le but de ce PACom est la mise en conformité des outils d'aménagement du territoire de la commune avec les dispositions des lois relatives, selon les règles établies par le Canton. Avant la révision, notre commune était surdimensionnée avec 124 habitants en trop. Le surdimensionnement avec la révision proposée est de 0 habitant. La population prévue en 2036 est de 923 habitants. Il retrace l'historique du PACom depuis 2018 à ce jour. Puis il termine par la suite de la procédure en cas d'adoption ou de refus du PACom et des propositions de réponses aux oppositions. En cas d'acceptation ce soir, il relève que le département compétent se prononcera sur l'approbation du dossier du PACom dans un délai de 1 à 2 ans. Les décisions du canton seront notifiées aux opposants par courrier directement par le canton.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Patrick Csikos.

M. Arnold Ottonin relève le travail de qualité de la commission ad hoc, il la remercie. Il souligne également, comme mentionné dans le rapport, les conséquences lourdes et impactantes et la sensibilité de ce sujet. M. Ottonin explique le déroulement des points 1 et 2 du préavis, à savoir les modalités de récusation, les modalités de vote et le traitement individuel des oppositions.

La méthode de vote des oppositions à main levée est acceptée à l'unanimité. A noter que le président du conseil général ne peut prendre part au vote avec cette méthode. Il y a donc 51 votants. Il nomme 3 scrutateurs, soit Mme Caroline Sale, MM. Loris Ramuz et Yves Roure.

Sont traités les points 1 et 2 du préavis n° 04/2025 comme suit :

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°1 de Mmes Nicole Fragnière et Andrée Genoud, concernant la parcelle 133 et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 46 oui et 5 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°2 de Mme Aurore Delachat et M. Loris Duch, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 47 oui et 4 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°3 de l'hoirie W. Baumgartner, représentée par Mme Micheline Seeger, concernant la parcelle 97, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 46 oui et 5 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°4 de Mme Janine Puthod, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées à l'unanimité.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°5 de Mme et M. Sylvette et Jean-Galbert Rosselet, concernant les parcelles 72 et 198, et la levée de cette opposition **sont acceptées à l'unanimité.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°6 de Mme Marie-Luise Wagner, concernant la parcelle 190, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 47 oui et 4 abstentions.**

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°7 de Mme Françoise Pahud, représentée par Me Michel Mouquin, concernant la parcelle 113, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 38 oui et 12 abstentions**. Mme Karen Brunisso s'est récusée spontanément.

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°8 de Mme et M. Jennifer et Raphaël Wyss-Vergnaud, concernant la parcelle 216, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 48 oui et 3 abstentions**.

La proposition de réponse de la municipalité à l'opposition n°9 de Mme et M. Sladjana et Zviko Kostadinovic, concernant la parcelle 110, et la levée de cette opposition **sont acceptées avec 43 oui et 6 abstentions**. Mme et M. Madeleine et Eric Geiger se sont récusés spontanément.

Le plan d'affectation communal (PACom), points 3 à 11 du préavis n° 04/2025, **est accepté avec 50 oui et 1 abstention**.

M. Markus Mooser remercie à son tour la commission ad hoc et le président du conseil général pour leur laborieux travail fourni.

5. Préavis n°05/2025 – Arrêté d'imposition 2026

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il informe que le délai pour le dépôt de l'arrêté d'imposition est fixé au 30 octobre 2025. Lors du conseil général du 10 octobre 2024, il rappelle que l'assemblée a accepté la réduction du taux de 78 à 76% pour l'année 2025. La projection des résultats financiers pour l'année 2025 est prématurée. L'effet de la baisse d'imposition dépend des taxations. La nouvelle péréquation aura une influence sur les résultats de 2025, mais reste incertaine. La municipalité propose de maintenir le taux actuel de 76% pour l'année 2026.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. L'arrêté d'imposition 2026 avec un taux d'imposition à 76% (taux inchangé) est accepté avec 50 oui et 1 avis contraire.

6. Elections – démissions

Démission :

Conseil général : Après avoir quitté son poste de scrutatrice suppléante, Mme Esther Bagazzi a donné sa démission du conseil général pour raisons de santé. Mme Bagazzi a été une fidèle membre du conseil général et du bureau durant de nombreuses années. Elle reçoit volontiers des visites à son domicile.

7. Informations de la Municipalité

Réponse de la Municipalité aux questions posées lors de la séance du conseil général du 5 juin 2025

M. Markus Mooser répond à M. Eric Geiger, qui avait demandé la pose d'écrans informatifs aux abris bus. La municipalité a envoyé un courrier aux Transports Lausannois (TL). Elle attend une réponse.

M. Mooser rappelle que les élections communales auront lieu en 2026. Deux municipaux, à savoir MM. Mooser et Ammann, ne se représenteront pas pour la prochaine législature. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 22 janvier. Le Syndic et les municipaux se tiennent à disposition pour répondre aux questions des personnes intéressées. Un tout-ménage d'informations générales, ainsi qu'un second contenant les informations sur les élections à venir, seront envoyés dans les boîtes aux lettres.

M. Eric Geiger demande si lors de la prochaine Fête nationale du 1^{er} août, il serait possible que la commune organise le traditionnel feu. M. Maxime Meier répond que des discussions sont prévues avec la Société de Développement pour l'organisation en 2026.

8. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil général aura lieu le jeudi 4 décembre 2025. La dernière séance de la législature 2021-2026 sera organisée au Parlement vaudois le jeudi 11 juin 2026.

Il ajoute que pour la prochaine législature (2026-2031), un schéma sera établi et présenté lors du prochain conseil général afin d'expliquer les modalités d'assermentation. Le bureau sera appelé à œuvrer lors des élections communales au printemps 2026.

M. Ottonin termine la séance en ayant une pensée pour M. Julien Altmann, membre, qui suit un lourd traitement médical et lui apporte son soutien. Il informe que Mme Jacqueline Bally accepte volontiers les visites à l'EMS à Cheseaux-sur-Lausanne.

9. Propositions individuelles et divers

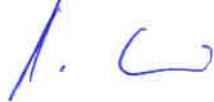
Personne ne demande la parole.

10 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h30.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine